



Assemblée générale

Distr. limitée
3 décembre 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Deuxième Commission

Point 52 b) de l'ordre du jour

Questions de politique macroéconomique :

système financier international et développement

**Projet de résolution soumis par le Vice-Président de la Commission,
Peter Le Roux (Afrique du Sud), à l'issue de consultations officielles
sur le projet de résolution A/C.2/62/L.9**

Système financier international et développement

L'Assemblée générale,

Rappelant ses résolutions 55/186 du 20 décembre 2000 et 56/181 du 21 décembre 2001, l'une et l'autre intitulées « Mise en place d'une architecture financière internationale renforcée et stable, capable de répondre aux priorités de la croissance et du développement, notamment dans les pays en développement, et de promouvoir la justice économique et sociale », ainsi que ses résolutions 57/241 du 20 décembre 2002, 58/202 du 23 décembre 2003, 59/222 du 22 décembre 2004, 60/186 du 22 décembre 2005 et 61/187 du 20 décembre 2006,

Rappelant également la Déclaration du Millénaire¹ et sa résolution 56/210 B du 9 juillet 2002, dans laquelle elle a fait sien le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement², et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (« Plan de mise en œuvre de Johannesburg »)³,

Rappelant en outre le Document final du Sommet mondial de 2005⁴,

¹ Voir résolution 55/2.

² *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

³ *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

⁴ Voir résolution 60/1.



Rappelant sa résolution 60/265 du 30 juin 2006, sur la suite donnée aux dispositions du Document final du Sommet mondial de 2005 consacrées au développement, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement et les autres objectifs convenus au niveau international, et sa résolution 61/16 du 20 novembre 2006, sur le renforcement du Conseil économique et social,

Soulignant que le système financier international doit continuer à promouvoir un développement durable, une croissance économique soutenue et l'élimination de la faim et de la pauvreté tout en permettant de mobiliser, de façon cohérente, toutes les sources de financement du développement, y compris les ressources nationales, les flux de capitaux internationaux, l'aide publique au développement et les mesures d'allègement de la dette extérieure, ainsi que de mettre en place un système commercial mondial ouvert, équitable, réglementé, prévisible et non discriminatoire,

Soulignant également l'importance de la santé des secteurs financiers nationaux, qui sont déterminants pour le développement des pays et occupent une place importante dans une architecture financière internationale favorable au développement,

Soulignant en outre qu'une bonne gouvernance internationale est indispensable au développement durable et réaffirmant à cet égard que, pour que l'environnement économique international soit dynamique et porteur, il importe de promouvoir une bonne gestion de l'économie mondiale en prêtant attention aux tendances internationales de la finance, du commerce, des technologies et des investissements qui influent sur les perspectives de développement des pays en développement, et réaffirmant également dans cette optique que la communauté internationale devrait prendre toutes les mesures voulues, notamment soutenir les réformes structurelles et macroéconomiques, le règlement global du problème de la dette extérieure et l'ouverture des marchés aux exportations des pays en développement,

Réaffirmant la volonté d'associer plus solidement et plus largement les pays en développement et en transition à la prise de décisions et à l'établissement de normes internationales dans le domaine économique, soulignant à cette fin combien il importe de poursuivre la réforme de l'architecture financière internationale, et considérant qu'il est nécessaire de continuer à examiner la question du pouvoir de vote des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods, qui demeure une préoccupation,

Constatant qu'il est urgent de rendre les systèmes monétaire, financier et commercial internationaux plus cohérents, de mieux assurer leur gouvernance et de donner plus de régularité à leur fonctionnement, et qu'il importe de veiller à ce qu'ils soient ouverts, justes et non exclusifs de sorte qu'ils complètent les efforts de développement nationaux pour assurer une croissance économique durable et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Soulignant que des ressources financières supplémentaires stables et prévisibles sont nécessaires pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs plans et stratégies d'investissement en vue d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement,

Considérant à cet égard qu'il importe de rechercher, auprès des secteurs public et privé et à l'échelon national ou international, des sources novatrices de financement qui viennent augmenter et compléter les sources traditionnelles,

Notant avec satisfaction la contribution à la mobilisation de ressources pour le développement que représentent les mesures de financement novatrices prises par des groupes d'États Membres,

Réaffirmant que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle de direction accru dans la promotion du développement sous tous ses aspects,

1. *Prend acte* du rapport du Secrétaire général⁵;
2. *Note* que la croissance de l'économie mondiale et la stabilité du système financier international peuvent, entre autres facteurs, aider les pays en développement à réaliser les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, et souligne qu'il importe que tous les pays et toutes les institutions coopèrent pour faire face aux risques d'instabilité financière;
3. *Souligne* que la croissance économique devrait être plus forte et plus soutenue et note que la croissance économique mondiale est tributaire de la croissance économique nationale et que la mise en œuvre de politiques macroéconomiques saines à tous les niveaux pourrait sensiblement contribuer à la relance de la croissance économique;
4. *Souligne également* à quel point il importe que l'Organisation des Nations Unies joue un rôle décisif dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et l'examen des politiques internationales dans le domaine économique et celui du développement;
5. *Prend note* de la réunion annuelle du Fonds monétaire international tenue en octobre 2007, souligne qu'il importe de parvenir rapidement à un accord sur un ensemble de réformes crédibles et assorties de délais concernant le système des quotes-parts et des voix au sein du Fonds, réaffirme la nécessité de régler concrètement la question du renforcement de la voix et de la participation des pays en développement au sein des institutions de Bretton Woods, encourage celles-ci à prendre des mesures nouvelles et efficaces et invite la Banque mondiale et le Fonds à continuer de communiquer des informations sur cette question par le canal des instances de coopération existantes, y compris celles dont font partie les États Membres;
6. *Invite à nouveau* la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, les banques régionales de développement et autres institutions intéressées à davantage prendre en compte les questions de développement dans leurs stratégies et leurs politiques, conformément à leurs mandats respectifs, et à donner pleinement effet aux principes énoncés dans ces stratégies et politiques, pour ce qui est notamment des objectifs de croissance bénéficiant aux pauvres et de réduction de la pauvreté;
7. *Constate* que les pays en développement dans leur ensemble continuent d'enregistrer des sorties nettes de ressources financières, et prie une nouvelle fois le Secrétaire général d'analyser l'ensemble des raisons et des conséquences de cette

⁵ A/62/119.

situation dans son rapport sur la question, en collaboration suivie avec les institutions financières internationales et les autres organes intéressés;

8. *Constate également* que certains pays en développement enregistrent des entrées nettes de ressources financières et prie de nouveau le Secrétaire général d'analyser l'ensemble des raisons et des conséquences de cette situation dans son rapport sur la question, en collaboration suivie avec les institutions financières internationales et les autres organes intéressés;

9. *Prend note* des efforts déployés par les banques centrales, les organes de contrôle et les institutions financières pour atténuer les effets sur l'économie mondiale de l'instabilité financière engendrée par les pertes sur prêts hypothécaires à taux révisable et les déséquilibres connexes intervenus dans les pays développés, et encourage ces instances à poursuivre leurs efforts;

10. *Souligne* qu'il importe de promouvoir la stabilité financière internationale et la croissance soutenue, et se félicite des efforts déployés dans ce sens par le Fonds monétaire international et par le Forum de stabilité financière, ainsi que de l'examen par le Comité monétaire et financier international de moyens permettant d'affiner les instruments destinés à promouvoir la stabilité financière internationale et à renforcer les moyens de prévention des crises, notamment en mettant en place des mécanismes impartiaux de surveillance, y compris au niveau régional, et en surveillant de plus près les marchés financiers et les pays qui présentent une importance structurelle ou régionale, en vue notamment de repérer rapidement les problèmes et les risques, y compris par une analyse de la gestion à long terme de la dette, d'encourager des réponses politiques appropriées, d'adopter éventuellement des instruments financiers ou autres visant à prévenir l'apparition ou la propagation de crises financières, et d'améliorer encore la transparence des données macroéconomiques et des statistiques sur les flux internationaux de capitaux;

11. *Souligne également* l'importance des efforts accomplis au niveau national pour mieux résister aux risques financiers et le fait qu'il est essentiel à cet égard de mieux mesurer le poids de la dette extérieure et la capacité des pays d'en assurer le service pour prévenir et régler les crises, et se félicite des travaux en cours du Fonds monétaire international sur la question de la viabilité de la dette;

12. *Considère* que la surveillance multilatérale doit demeurer au premier plan des efforts de prévention des crises et être axée non seulement sur les pays sujets aux crises, mais aussi sur la stabilité du système dans son ensemble;

13. *Réaffirme* qu'il importe d'envisager des mesures pour atténuer les effets de l'instabilité excessive des flux de capitaux à court terme et améliorer la transparence des flux financiers et l'information les concernant;

14. *Note* les incidences des crises financières et du risque de contagion dans les pays en développement et les pays en transition, quelle que soit leur taille, et se félicite à cet égard que les institutions financières internationales, dans le cadre de leur appui aux pays, s'efforcent constamment d'adapter leur panoplie de mécanismes financiers et de ressources financières pris dans un large ensemble de politiques, en tenant compte, s'il y a lieu, des effets des cycles économiques, et en prenant dûment en considération les principes de bonne gestion budgétaire et les circonstances particulières de chaque cas pour prévenir de telles crises et y faire face au mieux et au plus vite;

15. *Souligne* que l'existence de marchés financiers publics et privés, dynamiques et ouverts, est primordiale pour mobiliser et canaliser l'épargne vers l'investissement productif et contribuer ainsi solidement aux efforts nationaux de développement et à une architecture financière internationale favorable au développement;

16. *Encourage* la coopération régionale, par le biais en particulier du secteur privé ou de partenariats des secteurs privé et public, visant à mobiliser l'épargne pour répondre à la demande de capitaux à long terme dans les pays en développement, notamment la création de marchés obligataires régionaux lorsque les circonstances s'y prêtent;

17. *Accueille avec satisfaction* le lancement d'activités, dont les initiatives Sud-Sud et la coopération triangulaire, visant à soutenir et accélérer le développement économique et social des pays en développement;

18. *Invite* les institutions financières et bancaires internationales à accroître la transparence des mécanismes de notation du risque, considère que les cotations du risque souverain établies par des organismes privés devraient reposer le plus possible sur des paramètres rigoureux, objectifs et transparents, ce que peuvent faciliter des données et des analyses de qualité, et encourage les institutions de développement concernées, dont la CNUCED, à poursuivre leurs travaux sur cette question, notamment en ce qui concerne d'éventuelles répercussions sur les perspectives de développement des pays en développement;

19. *Souligne* l'importance d'institutions nationales solides pour ce qui est de promouvoir l'activité des entreprises et la stabilité financière au service de la croissance et du développement, notamment par des politiques macroéconomiques judicieuses et des politiques propres à renforcer les systèmes qui réglementent le secteur des entreprises et les secteurs financier et bancaire, et souligne également que les initiatives de coopération internationale prises dans ces domaines devraient encourager les flux de capitaux à destination des pays en développement;

20. *Souligne* qu'il est indispensable d'assurer la participation effective et équitable des pays en développement à la formulation de normes et codes financiers et qu'il est nécessaire d'en assurer l'application, de façon volontaire et progressive, afin de réduire la vulnérabilité aux crises financières et les risques de propagation de ces crises, note que plus de cent pays ont participé ou accepté de participer au programme d'évaluation du secteur financier réalisé conjointement par le Fonds monétaire international et la Banque mondiale⁶, et encourage les pays qui ne participent pas déjà au programme à envisager de le faire;

21. *Prend note* de la proposition tendant à ce que les droits de tirage spéciaux soient utilisés pour le développement, en gardant à l'esprit le fait que l'affectation des droits de tirage spéciaux doit être conforme aux Statuts et aux règles du Fonds monétaire international, qui exige la prise en compte du besoin global de liquidités au niveau international;

22. *Invite* les banques de développement et les fonds de développement multilatéraux et régionaux à continuer de jouer un rôle de premier plan pour aider à répondre aux besoins de développement des pays en développement et des pays en transition, notamment par des mesures coordonnées, selon qu'il convient, et

⁶ Voir A/59/218 et Corr.1, par. 15.

souligne que des banques régionales de développement et des institutions financières sous-régionales renforcées complètent, grâce à un appui financier souple, les efforts de développement nationaux et régionaux, qui gagnent ainsi en pertinence et en efficacité globale, et qu'elles constituent une source précieuse de connaissances et de compétences pour les pays en développement membres;

23. *Engage* les institutions financières multilatérales, lorsqu'elles donnent des conseils de politique générale et fournissent une assistance technique et un appui financier à leurs membres, à continuer de privilégier des réformes et des stratégies de développement qui soient propres à chaque pays, de prendre dûment en considération les besoins particuliers et les capacités d'exécution des pays en développement et des pays en transition, et de veiller à ce que les programmes d'ajustement pèsent le moins possible sur les secteurs vulnérables de la société, tout en tenant compte de l'importance de politiques et de stratégies d'emploi et d'élimination de la pauvreté et de la faim intégrant les questions d'égalité des sexes;

24. *Souligne* qu'il importe de continuer à améliorer les normes applicables à la gestion des entreprises et du secteur public, notamment en matière de comptabilité et d'audit, et de prendre des mesures pour assurer la transparence des opérations, vu les conséquences pernicieuses de politiques inadéquates;

25. *Réaffirme* que l'Organisation des Nations Unies doit jouer un rôle central dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et examiner et évaluer régulièrement les politiques internationales dans les domaines de l'économie et du développement, y compris celles des institutions de Bretton Woods, ainsi que leurs incidences sur le développement, et prie le Secrétaire général de mener une étude des ressources nécessaires à l'exercice de ce mandat, tel qu'il est défini dans ses résolutions 60/265 et 61/16;

26. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte à sa soixante-troisième session de l'application de la présente résolution;

27. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-troisième session, au titre de la question intitulée « Questions de politique macroéconomique », la question subsidiaire intitulée « Système financier international et développement ».
